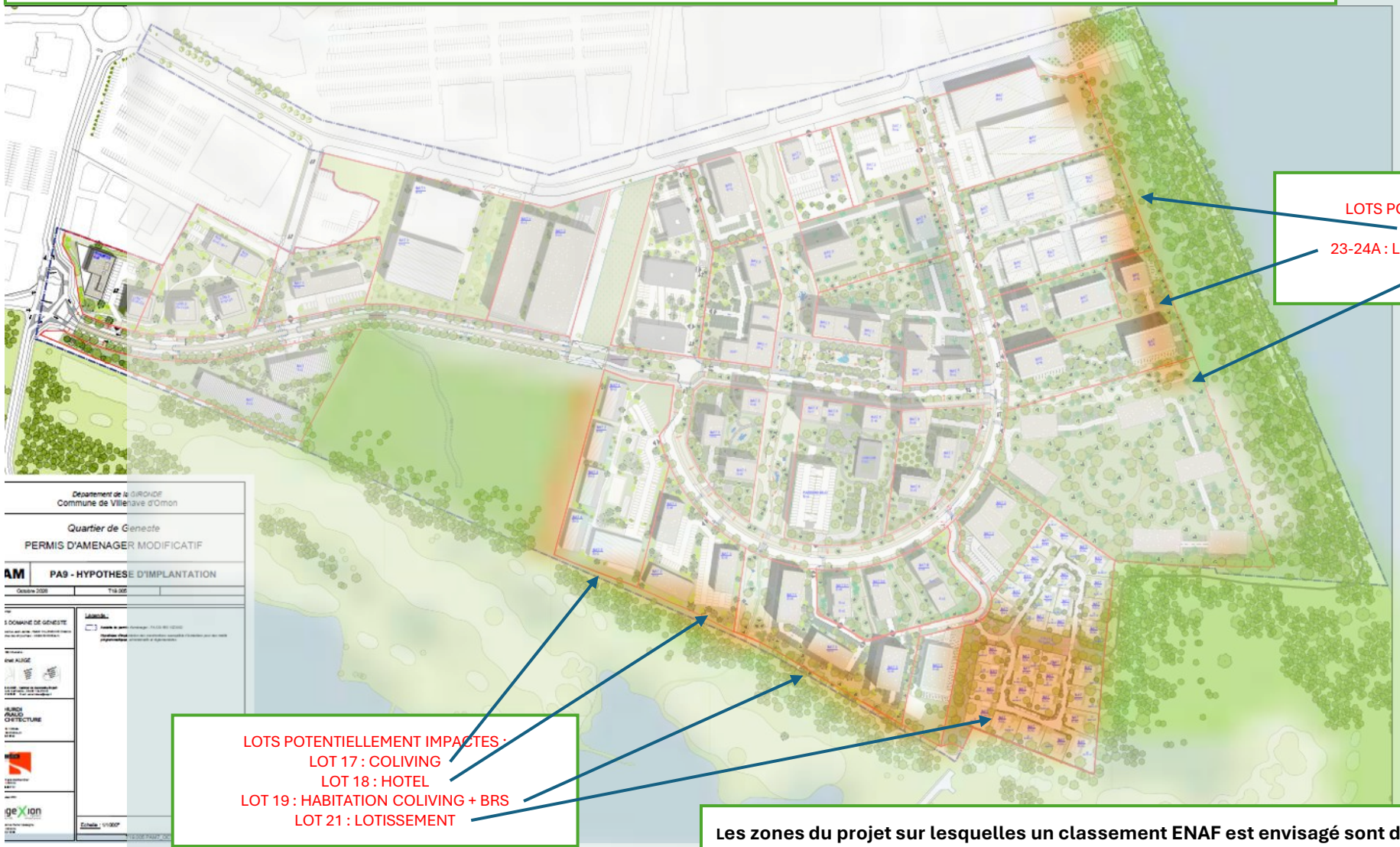
EXTRAIT CARTOGRAPHIE ENAF SUPERPOSE AVEC PLAN MASSE LOTISSEMENT



Les zones du projet sur lesquelles un classement ENAF est envisagé sont des emprises de lots qui ont fait l'objet de travaux d'aménagement préalables en remblais exécutés dans le cadre du programme de terrassement du Permis d'Aménager initial et de la mise en conformité avec le PPRI. Ainsi, hormis quelques sujets arborés ponctuels qui seront préservés dans le cadre de l'aménagement, ils ne comportent aucun espace boisé justifiant d'un tel classement.